Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 2 (1894)
Heft: 2

Quellentext: Une poignée de récits historiques à rappeler
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lui des œuvres, des traces durables de son passage aux affaires, des preuves de sa puissance créatrice. Mais toutes les fois que, pour arriver au même résultat, il entrevoyait une façon de procéder plus conciliante, moins aggressive, c'était celle qu'il choisissait. Nul, du reste, ne s'est mieux caractérisé que lui dans cette formule qui le dépeint tout entier : *inflexible dans le but, doux dans les moyens.*

Paul MAILLEFER.

UNE POIGNÉE DE RÉCITS HISTORIQUES A RAPPELER

Jérémias Gotthelf, dans son ouvrage « Joies et souffrances d'un maître d'Ecole », dit :

« Il fut un temps où chaque commune détestait les autres » communes et ne faisait jamais rien de compagnie avec » une autre, si se n'est peut-être quand il s'agissait d'en » rosser une troisième ; une époque où presque toutes les » fois que des gens de différents villages se rencontraient à » boire dans la même auberge, il y surgissait des rixes san- » glantes non seulement entre les jeunes gens, mais aussi » entre les hommes faits et même avec la coopération des » vieillards. On était alors à ce bon vieux temps que la déraison moderne cite toujours comme un modèle de religio- » sité et de bonnes mœurs, comme une époque où régnait » l'union et l'ordre. Les bambins auraient cru dégénérer de » n'en pas faire autant et de ne pas copier leurs pères et » leurs grands-pères. »

A cette époque, une fille qui se mariait en dehors de son village était payée à beaux deniers comptants à ses camarades de jeunesse, sous peine pour l'acquéreur de passer un mauvais quart d'heure. C'était quelquefois des charivaris en règle.

Il n'est pas difficile de citer à l'appui des paroles du pasteur Bitzius des faits qui n'ont pas besoin d'être cherchés dans le canton de Berne actuel, mais dans quelques parties de notre beau canton de Vaud si beau. Alors pourtant, il faut le dire, il faisait encore partie intégrante du domaine exploité par LL. EE. nos Souverains Seigneurs de la ville et

république de Berne, dont nous étions les très humbles sujets ; temps de peu glorieuse mémoire pour grand nombre de Vaudois, si ce n'est pour la totalité.

C'est en 1502, à Saxima, frontière communale de Château-d'Œx et d'Ormont-Dessus, qu'eut lieu une lutte qui prit les proportions d'une véritable bataille, puisqu'il y eut six hommes tués, entre voisins des deux communes susnommées, à l'occasion des droits de propriétés de certains pâturages auxquels les uns et les autres prétendaient. Ce furent les gens de Château-d'Œx qui furent les vainqueurs, mais cette commune fut condamnée à une grosse amende par le gouvernement de LL. EE., qui avaient un traité de combourgeoisie avec elle. Une troupe de deux mille hommes était déjà à Zweisimmen, prête à châtier les coupables, lorsque Château-d'Œx se décida à capituler. La Lécherettaz, les Brenleyres, Praz-Cornet, Praz-Derrey, les Charmilles étaient probablement les pâturages en litige, qui sembleraient en effet, par leur situation géographique, faire plutôt partie du territoire d'Ormont-Dessus que de celui de Château-d'Œx. La force qui empiète et prime souvent sur le droit ou la simple raison, en a décidé ainsi dans le cas particulier.

De mon souvenir, la mi-été de Perche était un rendez-vous où, à la suite de libations, les fromagers de Brétayes et Enscex d'un côté, et ceux de Perche de l'autre, se prenaient de querelle à l'occasion du Vaysevay, que les Ormonts prétendent leur avoir été volé par Ollon et en venaient aussi aux coups. J'ai vu plus d'une fois couler le sang tout à côté du rond de danse. Je me suis entendu reprocher à Ormont-Dessous, par un homme intelligent, que la partie de notre commune d'Ollon comprise entre les torrents du Dard et du Poutet, dès la Grande-Eau en Chamossaire en hauteur, avait aussi très probablement été volée aux Ormonts par Ollon.

Décidément les Boyards (sobriquet des gens d'Ollon) auraient commis des actes bien répréhensibles, si l'absurdité de ces « on dit » n'était pas aussi certaine que deux fois deux font quatre, ou que la ligne droite est le plus court chemin entre deux points. Il serait difficile pourtant d'affirmer que jamais propriété n'ait été accaparée par la violence, des territoires importants et des Etats ayant de cette manière disparu de la carte du monde, c'est-à-dire par la violence primant le droit.

Et entre Bex et le Valais, à l'occasion des troupeaux qu'une nuit d'été, ramassés dès Javernaz à La Varraz passant par Ausannaz, La Chaux, Nant, Pont de Nant et le Richard, les Valaisans voulaient tout bonnement conduire chez eux pour s'en rendre propriétaires d'une manière illicite! Ils prirent aussi en passant ceux d'Anzeindaz, qui se trouvaient sur leur chemin. Les vaches par centaines, appartenaient aux Bélerins, lesquels, conduits par un vacher depuis la côte occidentale des Collatels, partirent en hâte, armés et nombreux par Sollalex et Anzeindaz. Ils attendent au col des Essets les voleurs et le vol qu'il était difficile de dissimuler, car les sonnettes et les clochettes étaient restées aux cous des vaches, et c'était un vacarme étourdissant dans l'étroit passage qui aboutit au col des Essets. L'avant-garde de cet étrange coup de filet marchait au son du violon d'un Valaisan, qui après avoir gravi le dernier contrefort, débouchait au sommet du col. Là, se retournant, il cria de toute la force de ses poumons : « Courage, nous sommes » sauves ». Un violent coup d'épieu renvoya le musicien et son instrument au bas du sentier qu'il venait de gravir. — L'aurore d'un beau jour d'été était là, mais ce fut, dit la chronique, « un épouvantable massacre », car de part et d'autre on était nombreux et le tien et le mien étaient en jeu. La victoire, comme de juste, resta aux Bélerins, mais ils eurent aussi des morts et des blessés.

On fit grâce à un Valaisan, auquel on fractura jambes et bras, qu'on plaça ensuite garotté sur un mulet, avec la bride entre les dents, en lui disant : « Va annoncer le résultat de la jolie campagne entreprise par tes concitoyens, mon garçon ». On ne sait rien de plus sur cette affaire. On appelle la « Boélaire » le couloir au haut de la dernière rampe du col, parce que, toujours dit la chronique, « on a là éventré des vaches pour, après en avoir retiré les entrailles, trouver un abri, un refuge contre les coups redoublés de ceux qui reprenaient possession de leurs biens » et n'épargnaient pas, cela se comprend, les larrons. Il se pourrait qu'il n'y ait pas un mot de vrai dans cette vieille légende, car on m'a affirmé qu'il en courrait une toute semblable à Conthey et Ardon, sur le compte, bien entendu, des Bernois de Bex et peut-être même d'Ollon (autrefois Savoyard) ; car Anzeindaz était une propriété indivise entre les deux communes. Cheville aussi appartient aux habitants des bords de la Lizerne, qui, comme l'Avençon, « sort de la même maison ».

Entre Ollon et Aigle, c'était à la limite des communes, aux environs du Duzillet, qu'avaient lieu les combats de garçonnets et de garçons. On s'y rendait en hiver sous prétexte de s'y glisser sur une bonne glace quelconque, naturelle ou artificielle (les patins n'étaient pas connus à cette époque), et en été sous celui de se baigner dans un bras du Rhône. Alors c'étaient des batailles à coups de poings, de pieds, de bâtons et de pierres, jusqu'à ce que l'une des parties belligérantes quittât la place ou se rendît à discrétion. Entre Ollon et Bex, c'était aux Neyex, près de l'embouchure de la Gryonne, qu'avaient lieu des luttes du même genre. Des membres endoloris, des yeux pochés, des nez écorchés, des dents cassées, des têtes ensanglantées étaient les suites les plus anodines de ces luttes un peu semestrielles. Malheur à une troupe tierce qui aurait voulu, en ce moment, intervenir à n'importe quel titre. Instantanément les combattants se seraient tournés comme un seul homme contre les arrivants et n'en auraient fait qu'une bouchée.

Un jour de foire de St-Martin, à Ollon, dans un débit de vin, maison habitée plus tard par M. l'assesseur Gaud, en Communaux, une batterie en règle avait lieu entre gens d'Ollon et de Bex. Ceux-ci, plus nombreux ou plus aguerris, l'emportaient, et c'était bien triste pour Ollon d'être battu chez soi. Un vieux farceur, un colosse, le gros F. P. de la Roche, comme on l'appelait, était présent et paisible spectateur de ce qui se passait. Son frère, qui s'en donnait à cœur joie avec les combattants d'Ollon, furieux de le voir se croiser les bras dans une circonstance aussi solennelle, lui appliqua par derrière un violent coup de pied qui fit un effet immédiat. Prendre les Bélerins par leurs cols d'habits et leurs fonds de culottes et les jeter à la rue les uns après les autres, par une fenêtre ouverte, fut l'affaire d'un instant. La bataille était finie et, comme les Français à Marengo, Ollon gagnait après avoir premièrement perdu, car personne ne se hasarda à rentrer.

C'étaient les fêtes patriotiques de l'époque. A beaucoup d'égards, celles d'aujourd'hui valent pourtant mieux.

Aujourd'hui les communes se font la guerre avec les foires comme les Etats avec les douanes. La confraternité universelle est encore loin de faire élection de domicile sur la terre.

Et la révolution communale à Ollon ? Qui la connaît et qui en a entendu parler ? Ils sont clair-semés, je crois.

La raconter aussi exactement que mes renseignements verbaux et écrits ne le permettront ne serait pas sans quelque attrait pour les lecteurs de la *Revue hlstorique vaudoise.*

C'était vers l'année 1760 ou à peu près. A cette époque, les mêmes hommes, un châtelain nommé à vie et un corps de justiciers, au nombre de douze, un par dizain, *administraient les biens communaux* et rendaient compte à l'assemblée générale des paysans, propriétaires et pères de famille ; ils rendaient la *justice* au plus près de leurs consciences.

Quand ces hommes se réunissaient comme administrateurs, c'était en tenue bourgeoise de l'époque ; quand c'était en corps de justice, ils portaient le tricorne et l'épée.

Les principaux travaux étaient l'endiguement du Rhône et celui de la Gryonne. Au printemps, c'étaient les *viances* ou travaux des clôtures. Dans les villages, ces travaux se faisaient par corvées. La surveillance était faite par les dizainiers, qui étaient ordinairement les justiciers. Les corvées se contrôlaient au moyen de bûches avec tailles corrélatives à leurs échantillons. La rumeur publique accusait les surveillants de noter huit, neuf et même dix journées ou vacations sur la même semaine. On disait aussi assez ouvertement que des malversations se commettaient dans d'autres domaines. Catégoriser et surtout prouver étaient choses difficiles. L'examen des comptes avec pièces justificatives n'avait pas le sérieux qu'il a pris depuis avec beaucoup de raison.

Il fallait un remède à cet état de choses qui ne laissait pa-d'être dommageable, surtout s'il existait réellement et se perpétuait.

C'est de Palueyres qu'une insurrection en bonne forme partit, ayant à sa tête Jean-Pierre Warpelin (décédé à Arveyes vers 1816), un homme simple, mais fort et courageux. En passant à Antagnes, sa petite troupe révolutionnaire s'augmenta encore, et on part pour Ollon, où l'on trouve aussi des adhérents bien convaincus et bien décidés à expulser de la maison de ville (bâtiment dont quelques-uns se souviennent encore) les magistrats qui, ce jour-là, étaient en tenue bourgeoise. Si ces messieurs eussent été porteurs d'épées, il y aurait eu immanquablement du sang versé. Tout se borna fort heureusement à une échange de paroles peu amicales au sujet du mode d'emploi

des deniers publics, et puis de horions suivis d'une expulsion en règle de la salle des séances de M. le châtelain et de MM. les justiciers.

Les griefs énoncés furent examinés par une commission composée du corps administratif et de douze prud'hommes désignés par les dizains, sous la présidence de M. J.-R. Wagner, gouverneur des quatre mandements d'Aigle, réunis au Château d'Aigle ; ils furent sérieusement passés en revue sur les comptes rendus par les administrateurs dès 1748 à 1770, année où cet examen avait lieu. Treize de ces comptes furent trouvés contenant des erreurs, tant de calcul que d'omission, et rectifiés, avec ordre de rembours par qui de droit, des valeurs qui n'avaient pas profité à la Bourse communale. Mais personne ne fut molesté à cette occasion, tout s'étant passé en douceur. — Le linge sale fut lavé en famille.

Les détails relatifs à la revision de ces comptes sont consignés dans une ordonnance gouvernementale du 20 avril 1770, avec un règlement de police, lu à l'église d'Ollon, en séance publique en présence du suprême gouverneur Wagner, le dimanche 9 septembre 1770. Quant à l'insurrection, il est passé là-dessus comme chat sur braise.

De savants écrivains ont souvent fait des travaux à bâtons rompus, le doyen Bridel, Töpfer et d'autres encore. Il est donc permis à un infiniment petit d'en faire autant et de se faire le répétiteur par écrit de ce qu'on a souvent entendu raconter verbalement et qu'il faudrait conserver à la postérité, ne fût-ce que comme une invitation à n'en plus faire autant.

V. A.

LE RÉVEIL DES SUISSES

Peuple vaillant, peuple de frères,
Peux-tu voir sans frémir d'horreur,
Quelques phalanges étrangères
Venir troubler notre bonheur ?
Tu souffre qu'une bande atroce,
D'assassins et de vagabonds,
Souille par son souffle féroce
La prospérité des Cantons.